



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MISSION D'ORDONNANCEMENT, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DES TRAVAUX CONCERNANT LE DEMENAGEMENT DES SERVICES (PM, DCP, DSV A)

**DÉCISION N° DM-26-141
EN DATE DU 28 AVRIL 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le projet de la ville de Vincennes de déménager ses services à Vincennes pour lequel il est nécessaire de désigner la Sarl CRX Centre pour réaliser cette mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de la Sarl CRX Centre dont le siège social est situé 8 rue des Frères Caudron, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, spécialisée en études techniques

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec l'entreprise représentée par Monsieur Jordan POIRIER, dirigeant, dûment habilité à signer le contrat

Le présent marché est d'un montant de 28 400,05 € HT (34 080,06 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de
l'habitat, des équipements publics et des
ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télerecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260428-lmc1H14224H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/04/2026
Date de Publication : 28/04/2026